

PROCÉDURE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ETAPE 1

Solliciter un professionnel pour réaliser les travaux de raccordement de votre habitation au branchement public et mettre hors service votre système d'assainissement individuel

ETAPE 2

Contacter le service public de l'eau et de l'assainissement de la CLCL (contact-eaueasst@clcl.bzh - 02 98 83 02 80) pour demander un contrôle visuel du raccordement en tranchée ouverte

ETAPE 3

Votre raccordement est conforme.
Le service de l'eau et de l'assainissement vous transmet un titre de recette pour la participation au financement de l'assainissement collectif

RAPPEL TARIFS 2020

Frais de branchement public : 1500 € HT (TVA 10 %)
Participation aux frais de branchement public : 1700 €

RÈGLES DE RACCORDEMENT À RESPECTER

DOMAINE PRIVÉ

Travaux de branchement et d'entretien **à votre charge** à faire réaliser par le professionnel de votre choix.

DOMAINE PUBLIC

Travaux de branchement et d'entretien **à la charge de la CLCL.**

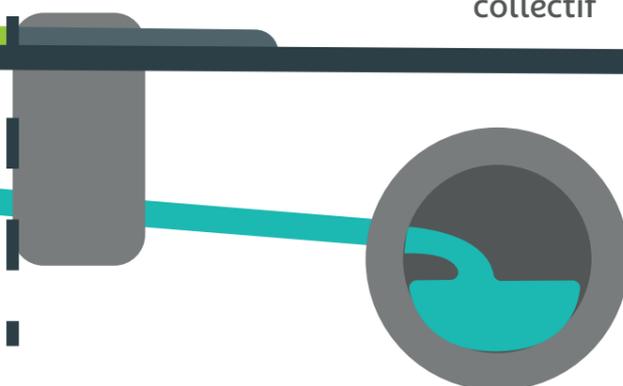
Tabouret de raccordement installé en limite de propriété

Réseau public d'assainissement collectif



Évacuation des eaux pluviales **INTERDITE** sur le branchement d'assainissement

Raccordement au fil de l'eau de la boîte de branchement **OBLIGATOIRE**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù